

Les actualités foisonnent en ce mois de juin : un nouveau Président pour l'ADNSEA, un Comité Central de l'UES avec de nouveaux élus et notamment de l'ADSSEAD, des questions posées dans le cadre d'un droit d'alerte économique, une restructuration qui continue, une étude menée auprès des salariés concernant une mutuelle santé (sur les boîtes mail), et sur le plan national, une probable mobilisation pour la défense des retraites à la rentrée scolaire...

Elections professionnelles : c'est pour novembre

Les élections au CE et des DP auront lieu entre le 4 et 9 nov. pour le 1er tour, et entre le 18 et 22 nov. 2013 pour le 2nd tour. Pour le CE, sont concernés les pôles Inclusion Sociale, Protection de l'Enfance, Médico-Social, et Addictologie/Siège/Lis avec moi et Boite à mot (qui rejoignent les activités spécifiques rattachées au siège).

Pour les DP, ci-dessous le détail :

- PIS : dispositif du douaisis, dispositif hébergement métropole, Areas
- PPE : Services Aria, Centre des Apprentissages, DIVA, MDA, IFD
- PMS : Espace Serge Lebovici, Centre Alfred Binet, Espace Clau- de Chassagny, IME Lino Ventura, ITEP Flandres, ITEP Métropole, ITEP de Roubaix, ITEP de Tressin, ITEP de Lambersart
- ADDICTOLOGIE : dispositif territorial Nord, dispositif territorial Sud
- Siège
- Lis avec moi et Boite à mots (par dérogation)

Vous avez envie d'apporter votre expérience, votre aide à vos collègues, défendre les intérêts individuels et collectifs... alors rejoignez-nous !

Sur le Pôle Protection de l'Enfance

Lors du dernier CE, les élus ont enfin pu prendre connaissance d'éléments d'informations demandées depuis longtemps au sujet de la **Maison des Adolescents** : "bataille" de chiffres, démonstration que les reclassements prévus pourraient être moindres, redéploiement questionnant... A suivre.

Sur le **Centre des Apprentissages de Phalempin**, les informations sur la restructuration de Regain, du semi-internat et du déménagement sur Pont-à-Marcq se font rares... et pourtant le calendrier continue.

Sur l'**Institut Fernand Deligny**, la séparation de la partie Etat et Conseil Général est activée. Ouvert depuis 1945, cet établissement s'est constamment adapté à son environnement. Sa richesse vient de la capacité des professionnels d'allier présence sur le terrain, conceptualisation, réflexion, concernant la prise en compte de l'enfant en grande difficulté. Cette partition interroge car elle va avoir pour conséquences la suppression de 0.40 ETP d'orthophoniste, 0.40 ETP de psychomotricien et du temps de travail d'assistante sociale sur la partie ITEP. L'arrivée d'un directeur va se faire au détriment des postes de soins pour les usagers !

Réagissez !

Sur **Aria**, quelques difficultés organisationnelles apparaissent sur le foyer Concert.

Sur le Pôle Médico-Social

Sur l'**ITEP de Roubaix** : le 21 mai 2013 s'est tenue l'audience au tribunal. Les membres du CHSCT ainsi que quelques élus étaient présents et ont assisté à la plaidoirie des avocats. Le 11 juin dernier, les conclusions étaient rendues : la Sauvegarde du Nord est déboutée de son action en annulation de cette expertise. L'expertise aura donc lieu. Reconnaissons la ténacité des membres du CHSCT, soutenus par la CGT ADNSEA, ainsi que la qualité de l'argumentaire de l'avocate du CHSCT. Une rencontre aura lieu avec le cabinet Emergence, le CHSCT et la direction du dispositif pour définir les modalités de l'enquête.

Sur l'**ITEP Métropole**, la restructuration se poursuit comme l'employeur l'a prévue, au mépris des salariés et des représentants du personnel. Une première AG le 23 mai a permis de recueillir l'exaspération des salariés qui ne sont pas entendus. Une deuxième AG a eu lieu le 27 juin.

Les CE, CHSCT, DP et CC de l'UES sont investis et des contacts auprès de l'ARS sont en cours pour faire reculer ce projet répondant à une logique avant tout financière. L'ARS vient à peine de communiquer sa décision, que l'employeur envisage déjà des modifications...

Sur le Pôle Addictologie - Siège

Mme D'HOOP a quitté l'association. Un recrutement est en cours. Une comptable du siège rejoint l'équipe du centre de gestion du Pôle Inclusion Sociale.

Info du droit... Droit aux infos !



Accord sur le travail de nuit

Durée du travail de nuit (art. 3) : Lorsque la durée de travail est supérieure à 8 heures, le salarié bénéficie en contrepartie d'un repos équivalent à la durée du dépassement. Ce temps de repos s'additionne soit au temps de repos quotidien de 11 heures, soit au repos hebdomadaire. La durée maximale hebdomadaire des travailleurs de nuit est fixée à 44 heures, dont la participation aux réunions obligatoires.

Conditions de travail (art. 4-7) : l'ADNSEA s'efforcera de prévoir des prises de service de 2 nuits consécutives minimum jusqu'à 5 nuits consécutives maximum, en favorisant autant que faire se peut une organisation sur 4 nuits.

Le repos hebdomadaire du salarié de nuit devra être de 2 nuits consécutives, au minimum, sauf circonstances exceptionnelles.

Présentation de l'ADSSEAD

L'Association de Services Spécialisés pour Enfants et Adolescents en Difficulté est déclarée en préfecture en mars 1955 et s'inscrit dans le champ de la protection judiciaire de l'enfance. Elle exerce essentiellement des mesures judiciaires d'investigations, de protection de l'enfance et de réparation pénale mais aussi des actions complémentaires, de prévention et de soutien à la parentalité (lieux rencontres parents/enfants, médiation familiale, classes relais, mesures d'administration Ad hoc au profit de mineurs victimes...).

L'ADSSEAD est structurée en 6 ressorts judiciaires sur le département du Nord : Douai-Cambrai, Dunkerque-Hazebrouck, Lille, Lille Versant Nord Est, Maubeuge-Avesnes, Valenciennes.

L'ADSSEAD emploie 373 personnes (travailleurs sociaux, psychologues, psychiatres, personnel administratif et d'entretien).

Quelques chiffres : en 2011, plus de 7000 mineurs ont bénéficié d'une action éducative, 232 enquêtes sociales ont été réalisées, 3909 mesures d'aide à la gestion du budget familial, 593 mesures de réparation pénale ont été exercées, 248 mineurs ont été accueillis sur l'ensemble des lieux rencontres au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). En 2011, le financement de l'ADSSEAD était réparti comme suit : 77.8% du Conseil Général, 14.4% de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, 7% de la Caisse d'Allocation Familiale, 0.8% d'acteurs locaux.

Plus d'informations sur www.adssead.fr.

Elections des CHSCT et au CCE de l'UES

CHSCT PMS DISPOSITIF DES ITEP : Sandrine BROUX, Jonathan DEREUMAUX, Francis TONNEAU, Abdelkader BERGOUG, Julie DEHAGUE

CHSMT PMS Dispositif Petite Enfance/CMPP : Isabelle DELAINE et Franco BALDINU

Pour le **CCE de l'UES**, la désignation des élus non cadres a eu lieu le 6 juin dans chaque CE de pôle ainsi qu'au CE de l'ADSSEAD. Les délégués cadres seront désignés le 19/9/13 dans chaque CE.

Vers un droit d'alerte économique ?

Lors du CC de l'UES du 25 juin, les élus ont voté à l'unanimité une délibération concernant la restructuration d'ampleur de l'association touchant aussi l'ADSSEAD. L'employeur a donc été invité à répondre aux nombreuses questions soulevées par la fusion-absorption avec l'ADSSEAD mais aussi la situation de la MDA, du SDJ et de l'ITEP métropole. *"Ce projet de réorganisation de ces activités risque d'affecter de manière significative le volume global des effectifs de l'association et que son motif économique ne semble pas établi avec précision, ni avec des éléments suffisants, d'autant qu'il nous paraît contradictoire avec la future opération de fusion-absorption."* Un CC de l'UES est prévu le 12 juillet prochain.

Des infos de l'USD Santé Action Sociale

Extraits de l'intervention de Thierry LEPAON, secrétaire général de la CGT lors de la 2ème conférence sociale des 20 et 21/6/2013 : "En France, la consommation des ménages affiche des reculs historiques, les chiffres du chômage sont alarmants avec 1000 chômeurs de plus par jour, l'économie française continue de détruire des emplois. Pour la 1ère fois, les pensions des jeunes retraités sont inférieures à celles des générations précédentes. Les jeunes attendent en moyenne 28 ans pour obtenir leur premier CDI.

Les préoccupations du monde du travail portent sur deux thématiques centrales : l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux, et l'emploi. La CGT considère que c'est la valorisation du travail, sa reconnaissance et l'ambition des salariés de faire un travail de qualité qui permettra de sortir durablement de la crise.

Ce n'est pas la rémunération du travail qui handicape le développement des entreprises, mais le surcoût du capital. Quelle part va à la rémunération du travail dans sa globalité, y compris la protection sociale, quelle part va à la rémunération du capital, quelle part à l'investissement productif, et comment évoluent les lignes entre ces différentes composantes ? La stratégie financière des groupes et le déficit de financement de la recherche, publique comme privée, sont durablement un handicap pour notre développement industriel.

Concernant le rapport de Y. MOREAU sur l'avenir des retraites, la CGT propose deux pistes encore inexplorées : augmenter l'assiette des cotisations en faisant contribuer les revenus financiers, substituer aux exonérations de cotisations actuelles une modulation des cotisations en fonction du rapport masse salariale sur valeur ajoutée, et en fonction de la politique d'emploi et de salaire pratiquée par l'entreprise. L'allongement de la durée de cotisation, outre qu'elle réduit les droits des salariés à la retraite, est un non-sens dans un contexte de fort taux de chômage des jeunes et des seniors. Ce serait une réforme contre l'emploi. Pour redonner confiance dans notre système de retraites, la CGT propose le retour de l'ouverture des droits à 60 ans avec un taux de remplacement à 75%, la prise en compte des années d'études et un départ anticipé avant 60 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles.

Enfin, le syndicalisme français et européen tient beaucoup au dialogue social comme moyen de la négociation. Le droit à la négociation collective doit être élargi, démocratisé et conduire à des avancées sociales pour les salariés. Nous avons besoin d'une véritable démocratie sociale. Les salariés ont besoin de nouveaux droits : véritable intervention sur les choix stratégiques des entreprises avec l'obligation de prendre en compte les propositions des représentants des salariés, alternatives aux choix de gestion et aux licenciements ; droits de regard de leurs représentants dans les territoires pour qu'ils puissent exercer un contrôle, un suivi et une évaluation des aides publiques aux entreprises. Les droits existants doivent être confortés." [texte intégral sur demande à cgt.adnsea@gmail.com]

